



Berstett



Gimbrett



Reitwiller



Rumersheim

LE MOT DU MAIRE

ENCOURAGEONS LA MOBILITÉ !

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

La piste cyclable tant attendue entre Berstett et Vendenheim va enfin se réaliser !

Les dernières réunions de mise au point technique avec la Collectivité Européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg nous laissent entrevoir un début des travaux en 2023 ; cette piste, en site propre, longera la route départementale du côté droit en sortant de Berstett.

Après la mise en service des liaisons Rumersheim – Berstett, Reitwiller – Berstett et Gimbrett – Mittelhausen, nos quatre villages bénéficieront d'un intéressant maillage permettant une transition vers des mobilités douces ; d'autres tronçons sont encore à l'étude et viendront compléter le dispositif dans les années à venir.

A vos vélos !

Très cordialement,

Votre Maire, Jean-Claude Lasthaus

INVITATION À LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Chers Concitoyens, Vous êtes cordialement invités à participer à la cérémonie commémorative qui se déroulera le 11 novembre 2022 à 10h30 devant le monument aux morts de Berstett.

Cette cérémonie rend hommage aux combattants de toutes les guerres et rappelle l'armistice signé mettant fin en 1918 à la Première Guerre mondiale. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes de Berstett avec distribution du traditionnel *Stolle* aux enfants.



Banques Alimentaires

COLLECTE NATIONALE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022 DE 9h À 11h

La Collecte Nationale est l'événement majeur des Banques Alimentaires. En 2021 dans le Bas-Rhin, 296 tonnes de denrées ont été collectées et distribuées à plus de 38 000 personnes en situation de précarité, grâce aux 110 associations, épiceries sociales et CCAS partenaires de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Dans nos villages, la collecte se déroulera samedi 26 novembre de 9h à 11h :

- Pour Berstett : à la salle des fêtes
- Pour Gimbrett : sur le parking de la salle des fêtes
- Pour Reitwiller : à la mairie
- Pour Rumersheim : au foyer

« L'aube est moins claire, l'air moins chaud, le ciel moins pur ;

Le soir brumeux ternit les astres de l'azur.

Les longs jours sont passés ; les mois charmants finissent.

Hélas ! voici déjà les arbres qui jaunissent !

Comme le temps s'en va d'un pas précipité !

Il semble que nos yeux, qu'éblouissait l'été,

Ont à peine eu le temps de voir les feuilles vertes. »

Victor Hugo, « L'aube est moins claire »

DONS DU SANG :

PROCHAINE COLLECTE

Lundi 21 novembre 2022

de 17h à 20h

à la salle des fêtes de Gimbrett



TRAVAUX D'ENTRETIEN : MERCI À NOS OUVRIERS COMMUNAUX

Notre équipe technique s'active cet automne : entre la fauche tardive et la coupe des massifs, la vérification du marquage routier et l'entretien du terrain de football, la couche de peinture du chœur ou le nettoyage des marches et la réparation des couvertines sur les murs de l'église de Gim Brett, le vidage du grenier et du garage de la mairie de Berstett, la vérification du bon écoulement du fossé entre Rumersheim et Reitwiller, les menues réparations dans les salles des fêtes, les aires de jeux ou dans les écoles, la rénovation du banc de Rumersheim et des abris-bus de Reitwiller, la liste serait trop longue pour tout relater. Dans tous les cas, n'hésitez pas à partager une parole, un sourire lorsque vous les voyez se démener, par tous les temps, dans un de nos quatre villages.



Banc des amoureux à Rumersheim



Abri-bus à Reitwiller



Marches de l'église de Gim Brett



Terrain de football à Berstett

BOURSE AUX VÊTEMENTS...

Dimanche 13 novembre de 8h à 13h
à la salle des fêtes de Berstett



L'APE, Association des Parents d'Elèves, organise sa traditionnelle bourse aux vêtements- jouets- puériculture

Renseignements et info. au 06 71 20 54 38



CONCERT D'AUTOMNE
DIMANCHE LE 13 NOVEMBRE à 17 H
à l'ÉGLISE de RUMERSHEIM



DIRECTIONS

Troubadours : ANTOINE BERGOSSI
Eranthis : HELEN SONTAG

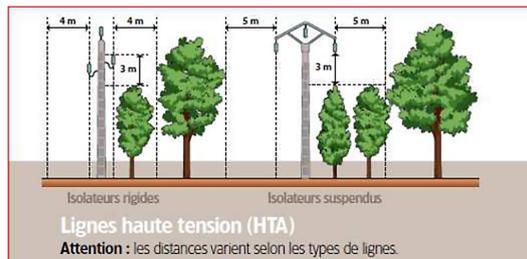
ENTRÉE LIBRE

TAILLES D'AUTOMNE

Rappel des obligations de taille et d'élagage des plantations (arbres, arbrisseaux et arbustes)

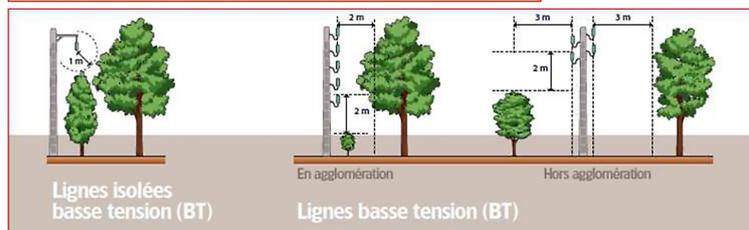
Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas l'éclairage public, les feux de signalisation et les panneaux ou encore les équipements des réseaux téléphoniques et électriques. La responsabilité du propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait. Le maire peut exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- De la limite de propriété à une distance de 50 cm, aucune plantation ne peut être réalisée pour permettre la taille sans pénétrer sur la propriété voisine.
- De 50 cm à 2 mètres de distance de la limite de propriété, les plantations ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres.
- Concernant les plantations en espaliers, les plantations ne devront pas dépasser la hauteur du mur.



Dans un souci de sécurité, Enedis recommande de ne pas laisser se développer la végétation sous les lignes.

Chaque fois que possible, les distances indiquées dans la NFC 11-201 seront augmentées d'au moins 1 m.



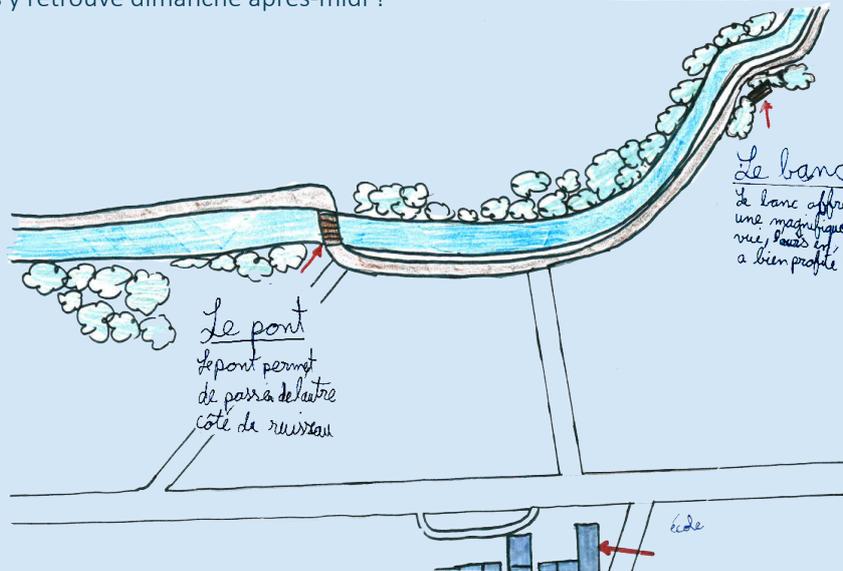


LE LONG DU RUISSEAU, SUR LE SENTIER DU ROI DES AULNES, DES ARBRES VOUS SOURIENT !

Sur le petit chemin à Berstett, vous trouverez des saules, des... En jetant un œil au ciel, nous apprécions la canopée dont les bienfaits sont étroitement liés à la grandeur des cimes des arbres. Les plus rêveurs se pencheront tout près afin de tendre l'oreille : nul doute, ils entendront les arbres chuchoter !

Quant aux sceptiques ou pragmatiques, ils trouveront de belles citations illustrées par les enfants de nos écoles.

On s'y retrouve dimanche après-midi ?



PEUT-ON PROMENER SON CHIEN SANS LAISSE ?

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.



En outre, il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les jardins, les bois et sur le bord des cours d'eau afin de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et ainsi favoriser leur repeuplement.

Dans tous les cas, vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les autres promeneurs.

DONS À LA COMMISSION HISTOIRE, MÉMOIRE ET PATRIMOINE DE L'UDSP67

La commune a fait don d'une pompe à bras ainsi que d'une pompe des sapeurs pompiers à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin (UDSP67). Une nouvelle vie pour ces pompes qui ont indiscutablement contribué à sauver des vies, des habitations, des bâtiments. Merci à l'UDSP67 pour le travail de mémoire auquel il contribue.



AU SUJET DE LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

Il existe différentes taxes et participations locales d'urbanisme appliquées aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables...). Ces impôts financent le budget des collectivités locales, principalement les communes. Il existe des exonérations liées à la propriété ou à la personne propriétaire. Pour faire des simulations ou obtenir davantage d'informations, consultez le site officiel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N206>



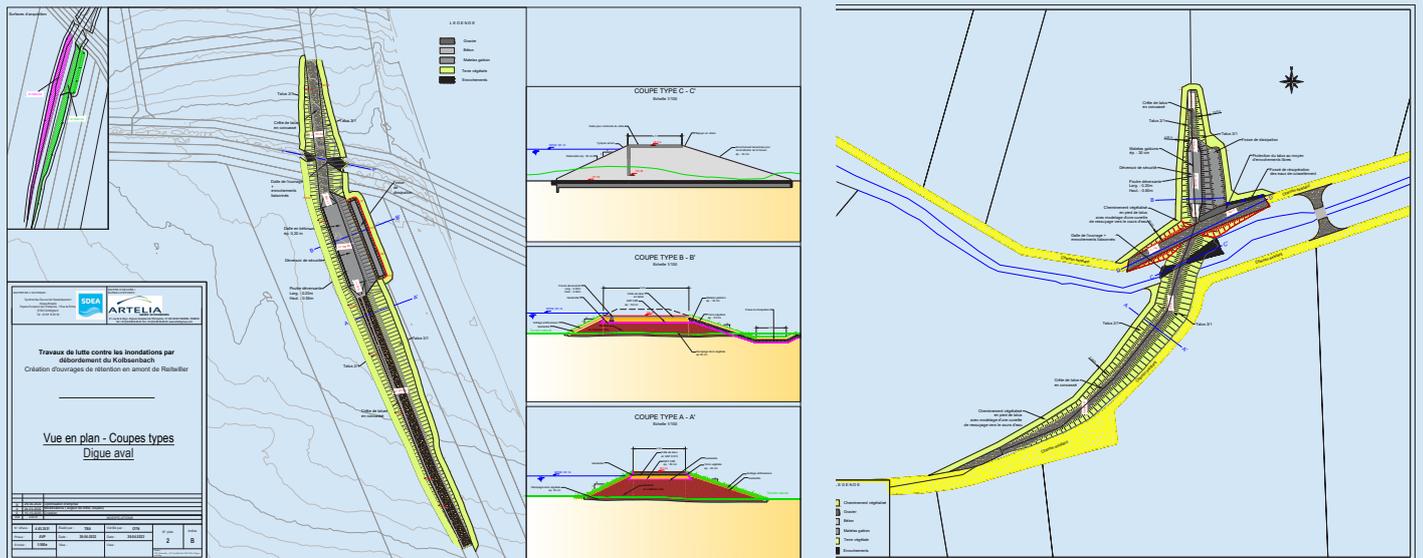
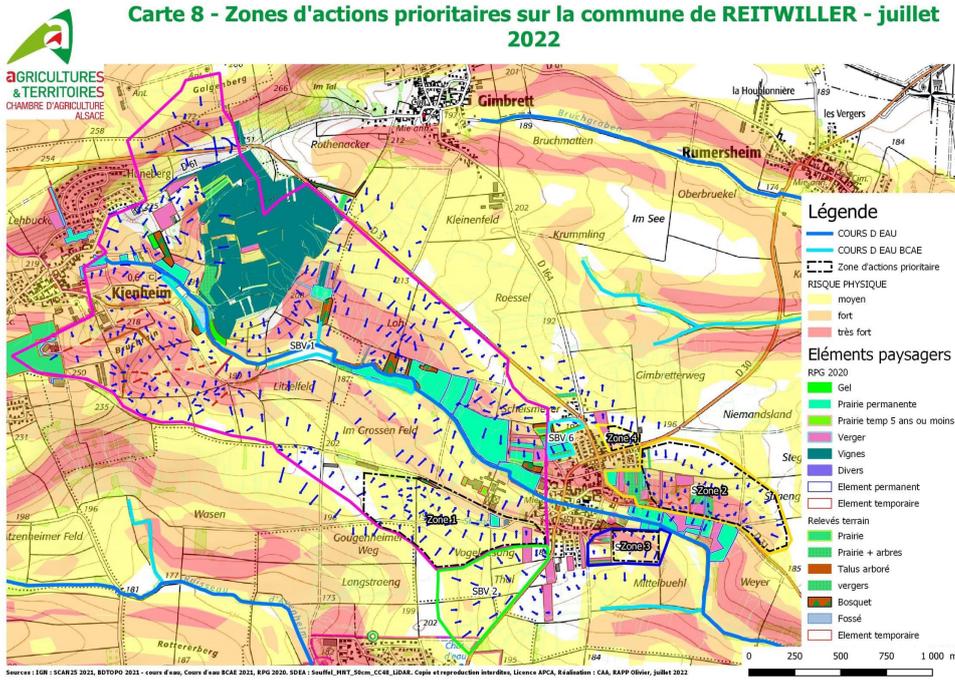
REITWILLER : LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS ET LES COULÉES DE BOUE

Le mois dernier, la maire déléguée de Reitwiller accompagnée du conseiller Willy Walter ont participé à une réunion avec des agents du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et de la Chambre d'agriculture afin d'établir un diagnostic des risques et proposer des pistes d'actions suite à une étude commandée par le SDEA. Ce diagnostic a identifié 6 bassins versants érosifs dont le principal bassin (à l'amont du *Kolbsenbach*) trouve son exutoire à l'Ouest de Reitwiller et impacte le village principalement par des phénomènes de débordements de cours d'eau. Sur le reste du territoire, les eaux de ruissellement rejoignent le

réseau hydrographique sans impacter les zones urbanisées. L'étude menée propose des mesures de réduction du risque d'érosion du sol en complément des projets d'ouvrages hydrauliques actuellement en étude. En tenant compte des différents éléments paysagers (prairies temporaires ou permanentes, jachères, bandes enherbées, haies, talus) et du sens d'écoulement des eaux de surface – donc du cheminement de l'eau au sein du bassin versant – il est possible de définir la localisation des aménagements éventuels permettant de freiner ses eaux de ruissellement.

Une réunion avec les agriculteurs concernés sera également organisée afin de discuter des moyens de lutte préventifs agricoles qui regrouperont à la fois des mesures naturelles de rétention des eaux (aménagements d'hydraulique douce) et des pratiques agricoles (assolement concerté avec des cultures d'hiver, de printemps, techniques culturales sans labour, ...) en complément de dispositifs d'interception des coulées de boue (bande enherbée ou de *Miscanthus*, haie dense, fascine). En sus, le SDEA propose des projets d'ouvrages hydrauliques à savoir deux digues, l'une en amont sur le ban de Kienheim et l'autre en aval sur le ban de Reitwiller. Ces deux projets font actuellement l'objet de mises au point techniques avec les agriculteurs concernés ; les acquisitions foncières sont également en cours.

Carte 8 - Zones d'actions prioritaires sur la commune de REITWILLER - juillet 2022



UN CHÈQUE ÉNERGIE FIOUL DE 100 À 200 €

Afin de soutenir les ménages utilisant un chauffage au fioul, un chèque énergie fioul est versé à partir du 8 novembre. Le montant dépend du revenu et du nombre de personnes dans le foyer. Retrouvez toutes les informations sur le site : <https://chequeenergie.gouv.fr/>

Responsable de la publication : V. Ern -Heintz
valentine.erne@berstett.fr
Conception - Impression : Essence Graphique
Protection climatiquement neutre : protection des for ts, Madre de Dios, P rou.